

Montréal, le 14 juin 2011

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Vincent Regnault
Affaires juridiques et réclamations
GAZ MÉTRO
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande de déclarer provisoire le tarif d'emmagasiner E-4 applicable au site de Pointe-du-Lac, demande d'approuver la méthode de plafonnement des revenus comme base d'établissement des tarifs d'emmagasiner de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2011 et demande de fixer les tarifs d'emmagasiner d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2011.
Dossier de la Régie : R-3753-2011**

**Demande de Société en commandite Gaz Métro afin de l'autoriser à récupérer par l'intermédiaire de ses tarifs les coûts associés à l'utilisation des sites d'entreposage de Pointe-du-Lac et de St-Flavien appartenant à Intragaz.
Dossier de la Régie : R-3754-2011**

Cher confrère,

La Régie accuse réception de votre demande d'hier visant une prolongation, jusqu'à la fin de la journée d'aujourd'hui, du délai accordé pour le dépôt des informations relatives à la planification de l'audience.

Compte tenu des circonstances, la Régie agréée à votre demande et attendra donc les informations de Gaz Métro relatives à la planification de l'audience d'ici la fin de la journée d'aujourd'hui.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

c.c. : Tous les participants